

REPUBLIQUE DU BURUNDI



CABINET DU PRESIDENT

DECRET N°100/ 059 DU 10 OCTOBRE 2025 PORTANT NOMINATION DES HAUTS CADRES ET CADRES AU MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution de la République du Burundi ;

Vu la Loi n° 1/09 du 17 mars 2005 portant Distinction des Fonctions Politiques des Fonctions Techniques ;

Vu la Loi n°1/19 du 10 septembre 2013 portant Organisation de l'Enseignement de Base et Secondaire ;

Vu la Loi n°1/07 du 29 octobre 2020 portant Révision de la Loi n°1/22 du 30 décembre 2011 portant Réorganisation de l'Enseignement Supérieur au Burundi ;

Vu la Loi n°1/05 du 17 mars 2025 portant Modification de la Loi n°1/09 du 13 novembre 2020 portant Organisation Générale de l'Administration Publique ;

Vu le Décret n°100/018 du 17 septembre 2025 portant Modification du Décret n° 100/002 du 05 août 2025 portant Structure, Fonctionnement et Missions du Gouvernement de la République du Burundi ;

Vu le Décret n°100/028 du 18 septembre 2025 portant Missions, Organisation et Fonctionnement du Ministère de l'Education Nationale et de la Recherche Scientifique ;

Sur proposition du Ministre de l'Education Nationale et de la Recherche Scientifique ;

DECRETE :

Article 1 : Est nommée Inspecteur Général du Ministère :
Madame Jeanine IHORIHOZE.

Article 2 : Est nommée Responsable d'Action Pilotage et Coordination des Interventions du Ministère :
Madame Circoncilie NAHIMANA.

Article 3 : Sont nommés :

1. Responsable d'Action Planification, Programmation et Suivi-Evaluation :
Monsieur Cassien GASHIRAHAMWE.
2. Directeur du Bureau de la Planification et des Statistiques de l'Education :
Monsieur Patrice MANENGERI.

Article 4 : Sont nommés :

1. Responsable d'Action Gestion des Ressources Humaines :
Monsieur Désiré HATUNGIMANA.
2. Directeur chargé des Enseignants :
Madame Césarie HABONIMANA.
3. Directeur chargé des Personnels des Services Administratifs, Techniques et d'Appui :
Monsieur Laurent MBONIHANKUYE.

Article 5 : Sont nommés :

1. Responsable d'Action Gestion Matérielle et Financière :
Monsieur Steve NIYONGABO.
2. Directeur du Budget :
Madame Thétine KWIZERA.
3. Directeur des Approvisionnements et du Patrimoine :
Madame Félicité HABARUGIRA.

Article 6 : Sont nommés :

1. Responsable d'Action Communication, Information et Archive :
Monsieur Jean Christophe IRAMBONA.
2. Directeur de la Radio NDERAGAKURA :
Monsieur Stany NAHAYO.

Article 7 : Est nommé Directeur du Bureau des Infrastructures, des Equipements et de la Maintenance :
Ir. Jérôme NYABENDA.



Article 8 : Est nommé Directeur Général Responsable du Programme Enseignement Préscolaire, Fondamental et Post Fondamental Général et Pédagogique :
Dr. André NDUWIMANA.

Article 9 : Sont nommés :

1. Responsable d'Action Développement des Curricula et Supports Pédagogiques :
Monsieur Tharcisse NIYONGABO.
2. Directeur du Bureau d'Etudes et des Curricula du Préscolaire et de l'Enseignement Fondamental :
Madame Immaculée HICUBURUNDI.
3. Directeur du Bureau d'Etudes et des Curricula de l'Enseignement Post Fondamental Général et Pédagogique :
Monsieur Jean Bosco NDIKURIYO.

Article 10 : Sont nommés :

1. Responsable d'Action Promotion de l'Education Inclusive :
Madame Anitha NGENDAKUMANA.
2. Directeur du Bureau de l'Education Inclusive :
Monsieur Patrice TUHABONYIMANA.

Article 11 : Sont nommés :

1. Responsable d'Action Administration Scolaire :
Monsieur Richard BUTOKE.
2. Directeur de l'Education Préscolaire et de la Petite Enfance :
Madame Malysie HATUNGIMANA.
3. Directeur de l'Enseignement Fondamental :
Madame Marie KANA.
4. Directeur de l'Enseignement Post Fondamental Général et Pédagogique :
Monsieur Tharcisse NCAMUMIKANI.

Article 12 : Sont nommés :

1. Responsable d'Action Formation du Personnel Enseignant :
Monsieur Léonidas TANGIRA.
2. Responsable d'Action Evaluation des Acquis Scolaires :
Monsieur Adrien SABUSHIMIKE.
3. Responsable d'Action Promotion de l'Alimentation Scolaire et de l'Efficacité du Système Educatif :
Madame Evelyne NSABIMANA.

Article 13 : Est nommé Directeur Général Responsable du Programme Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique :
Dr. Claver NIJIMBERE.

Article 14 : Sont nommés :

1. Responsable d'Action Qualité de l'Enseignement Supérieur :
Dr. Paul HAKIZIMANA.
2. Directeur de l'Enseignement Supérieur Général et Pédagogique :
Monsieur Alexandre MFISUMUKIZA.
3. Directeur de l'Enseignement Supérieur Technique et Professionnel :
Monsieur Sylvestre NIYONZIMA.

Article 15 : Sont nommés :

1. Responsable d'Action Recherche et Innovation :
Monsieur Valence BIKORIMANA.
2. Directeur de la Promotion de la Science, la Technologie et l'Innovation :
Monsieur Elie NYERERE.
3. Directeur de la Recherche Scientifique :
Monsieur Jovith NGENDAKURIYO.

Article 16 : Sont nommés :

1. Responsable d'Action Promotion de la qualification et de la Certification des Aptitudes Professionnelles :
Monsieur Patchelly IZONKIZA.
2. Responsable d'Action Gestion des Bourses et Stages :
Monsieur Barthelemy CIMPAYE.

Article 17 : Est nommé Directeur Général Responsable du Programme Enseignement Technique et Formation Professionnelle :
Ir. Avit NSENGIYUMVA.

Article 18 : Sont nommés :

1. Responsable d'Action Développement de l'Offre de Formation Technique et Professionnelle :
Monsieur François NKUNZIMANA.

Handwritten signatures and initials at the bottom of the page, including a signature that appears to be 'CN' and other initials.

2. Responsable d'Action Administration des Ecoles Techniques et Centres de Formation Professionnelle et aux Métiers :

Ir. Alice NDAYININHAZE.

3. Directeur de l'Enseignement Post Fondamental Technique et de la Formation Professionnelle :

Monsieur Léonidas NGENDAKUMANA.

4. Directeur de l'Enseignement des Métiers :

Monsieur Bernard NDABAHAGAMYE.

5. Responsable d'Action Insertion Socio-Professionnelle des Lauréats de l'Enseignement et Formation Techniques et Professionnels :

Monsieur Julien BUTOYI.

Article 19 : Toutes les dispositions antérieures contraires au présent décret sont abrogées.

Article 20 : Le Ministre de l'Education Nationale et de la Recherche Scientifique est chargé de l'exécution du présent décret qui entre en vigueur le jour de sa signature.

Fait à Gitega, le 10 octobre 2025

Evariste NDAYISHIMIYE.-



PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

LE PREMIER MINISTRE,



Nestor NTAHONTUYE.

**LE MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE
ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE,**

Dr. François HAVYARIMANA.

